1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Bande attrape-mouches Sticky Fly Ribbon
(Corde attrape-mouches Sticky Fly String)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation identifiée pertinente : Piège à mouches à la colle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant/fournisseur : Schopf Ecoline GmbH
Bitterfeld, Elektronstr. 8
06749 Bitterfeld-Wolfen, ALLEMAGNE
Tél. +49 3493 7272 0
Fax +49 3493 7979 16
info@schopf-ecoline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +49 3493 7272 0 (pendant les heures de bureau)
ou Centre anti-poison compétent – *pour l'Europe francophone, voir au* https://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_anti-poison

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
- **en application du Règlement 1272/2008/CE**

Aucune classification au titre du règlement cité

2.2 Éléments d'étiquetage
en application du Règlement 1272/2008/CE

Néant

Expression d'avertissement : Néant.

Composants déterminant l'identification des dangers : Néant

Avertissements de danger
Néant

Conseils de prudence
Néant

2.3 Autres dangers
Le mélange ne remplit pas les conditions de classification d'un PBT ou vPvB.

3. Composition, information sur les composants

3.1 Caractéristiques chimiques
Le produit se présente comme une bande de papier enduite de colle.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Généralité : Aucune information complémentaire pertinente n'est disponible.
Inhalation : Non applicable.
Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux : En cas de contact de la colle avec les yeux, rincer immédiatement et, au besoin, consulter un spécialiste.
Ingestion : Non applicable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucun symptôme spécifique associé au produit n'est connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers
Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée/brumisée, mousse résistant aux alcools, produit extincteur à sec, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité : Eau au jet direct.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucune information complémentaire pertinente n'est disponible.

5.3 Conseils aux pompiers
Aucune information complémentaire pertinente n'est disponible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Se conformer aux mesures de précaution citées aux rubriques 7, 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avertissements pour une utilisation en sécurité :
Aucune mesure spécifique de sécurité n'est nécessaire.

Avertissements concernant des précautions pour éviter l'incendie et l'explosion :
Aucune mesure spécifique de sécurité n'est nécessaire.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les zones de stockage et les conteneurs :
Aucune mesure spécifique de sécurité n'est nécessaire.
Conserver le contenant bien fermé dans un endroit à l'abri de l'humidité, frais et bien aéré/ventilé.

7.3 Utilisations finales particulières
Aucune information complémentaire pertinente n'est disponible.

8. Contrôle de l'exposition, protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Aucune information complémentaire pertinente n'est disponible.

8.2 Limitation et contrôles d'exposition/équipements de protection personnelle
Éléments adaptés de commande technique :
Non nécessaires.

Équipements de protection personnelle :
Protection respiratoire
Non nécessaire.

Protection des mains
Se laver les mains avant une interruption du travail et tout de suite après l'utilisation du produit.

Protection des yeux
Non nécessaire.

Limites d'exposition de l'environnement et leur contrôle
Voir aux rubriques 6 et 7.

9. Propriétés physico-chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Généralités	
Aspect :	solide
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	inodore
Changement d'état	
Point/plage de fusion :	non déterminé
Point/plage d'ébullition :	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'inflammation	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé

Propriétés d'auto-inflammation	non déterminé
Explosibilité	non déterminé
Limites d'explosibilité	
supérieure :	non déterminé
inférieure :	non déterminé
Densité en déversement à 20°C	non déterminé
Solubilité/miscibilité dans l'eau	peu soluble
pH	non déterminé
Viscosité	
dynamique :	non déterminé
cinématique :	non déterminé
Teneur en solvants	
organiques :	non déterminé

9.2 Autres informations
Aucune information complémentaire pertinente n'est disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucune réaction dangereuse, si conservé et manipulé comme prévu.

10.2 Stabilité chimique
En conditions normales (température ambiante), le produit est chimiquement stable.

10.3 Réactions dangereuses possibles
Si utilisation prévue, aucune réaction dangereuse n'est attendue.

10.4 Conditions à éviter
Aucune information pertinente complémentaire n'est disponible.

10.5 Matières incompatibles
Aucune information pertinente complémentaire n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Aucune information pertinente complémentaire n'est disponible.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
Des informations concernant la toxicité ne sont pas disponibles.

Irritation
Non irritant.

Effet corrosif
Non corrosif.

Sensibilisation
Non sensibilisant.

Toxicité par administration répétée
Non toxique.

Carcinogénéité
Non déterminée.

Mutagénéité
Non déterminée.

Toxicité pour la reproduction
Non déterminée.

Autres informations toxicologiques
L'évaluation toxicologique se base sur la méthode de calcul (procédé conventionnel) définie par la Directive dite des préparations 1999/45/CE. Sur la base des expériences qui sont celles du fabricant, aucun danger au-delà de ce que reproduit l'étiquetage n'est attendu.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité
Des informations concernant l'effet sur l'environnement ne sont pas disponibles ; le type d'application exclut pratiquement totalement toute perturbation écologique.

12.2 Persistance et dégradabilité
Aucune information pertinente complémentaire n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucune information pertinente complémentaire n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Aucune information pertinente complémentaire n'est disponible.

12.5 Résultat de l'évaluation PBT, vPvB
Au vu des informations pertinentes, les critères qui demanderaient une classification de PBT ou de vPvB ne sont pas remplis.

12.6 Autres effets néfastes
Aucune information pertinente complémentaire n'est disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
L'élimination dans les déchets ménagers est admissible.

14. Informations relatives au transport

Transport ferroviaire/routier :
Pas de produit dangereux

Transport maritime :
aux termes des règlements

Transport aérien :
nationaux et internationaux.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières relatives à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements U.E.

Règlement 1005/2009/CE (Substances dégradant la couche d'ozone)
Néant

Règlement 850/2004/CE (Substances organiques persistantes)
Néant

Règlement 689/2008/CE (Importation/exportation des produits chimiques dangereux)
Néant

Règlement 648/2004/CE (Règlement sur les détergents)
Le produit remplit les critères posés par le règlement visé.

Agréments en application du Titre VII du règlement 1907/2006/CE
Néant

Restrictions en application du Titre VIII du règlement 1907/2006/CE
Néant

Législation nationale

Classification des substances dangereuses pour l'environnement aquatique :
non dangereux

Renvois aux règles techniques relatives aux substances dangereuses :
Observer les précautions prévues par les règles techniques TRGS 5001
Classe de stockage aux termes de la TRGS 5101 : 12 (solides combustibles)

Règlement administratif allemand sur les solvants

15.2 Évaluation de sécurité chimique
Le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation de sécurité.

16. Autres informations

Bibliographie et sources

Règlements
dit sur les préparations (1999/45/CE), modifié par la directive 2013/21/UE
dit sur les substances (67/548/CEE), modifié par la directive 2013/21/UE
REACH 1907/2006/CE, modifié par le règlement 348/2013/UE
CLP 1272/2008/CE, modifié par le règlement 487/2013/UE

Sources en ligne
1 http://www.baua.de
2 http://www.arbeitssicherheit.de
3 http://gestis.itrust.de
4 http://logkow.cisti.nrc.ca
5 http://www.gischem.de

Dangers auxquels renvoient les rubriques 2 et 3
en application du règlement 1272/2008/CE

Méthodes prévues à l'article 9 du règlement 1272/2008/CE en vue de l'évaluation des informations utilisées dans la perspective de la classification
Classification en application du règlement 1272/2008/CE, Annexe VII (tableau de correspondance)

ADR	Accord européen pour le transport routier des marchandises dangereuses
BImSchV	Règlement allemand sur l'exécution de la loi relative à la prévention immissive
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Communauté européenne
DIN	Norme allemande
EC	Concentration effective
EN	Norme européenne
IATA-DGR	International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulation
IBC Code	Code international pour la construction et l'affrètement des bateaux destinés au transport massive des marchandises dangereuses
ICAO - TI	International Civil Aviation Organization – Technical Instructions
IMDG Code	International Maritime Code for Dangerous Goods
ISO	Norme émise par l'Orgnisation de normalisation internationale
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
log KOW	Coefficient de distribution d'octanol/eau
MARPOL	Maritime Pollution Convention
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	Persistant, bioaccumulant, toxique
RID	Règlement international pour le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS	Règles techniques allemandes régissant l'utilisation des substances dangereuses
UN	United Nations
VOC	Volatile Organic Compounds
vPvB	Très (*very*) persistant et très bioaccumulant
VwVwS	Règlement administratif allemand sur les substances dangereuses pour l'environnement aquatique
WGK	*Wassergefährdungsklasse* (classe de danger pour l'environnement aquatique)